

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 534-2026 ET OUVERTURE DU REGISTRE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance du conseil municipal tenue le 20 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a adopté le Règlement no. 534-2026, autorisant un emprunt dont l'objet est décrit en termes généraux (règlement parapluie), conformément à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

Objet du règlement :

- Construction d'un Centre de la petite enfance (CPE);
- Rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville;
- Construction d'un garage municipal;
- Réfection et amélioration de la voirie municipale;
- Et toutes autres immobilisations municipales jugées nécessaires.
-

Montant maximal de l'emprunt :

8 452 778 \$, correspondant à 1,5 % de la richesse foncière uniformisée (RFU) de la municipalité.

Terme maximal de remboursement :

40 ans.

Conformément à la loi, ce règlement peut faire l'objet d'un processus d'approbation référendaire.

Registre

Un registre sera ouvert afin de permettre aux personnes habiles à voter de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Lieu : Hôtel de ville de Sainte-Clotilde, 2452, Chemin de l'Église

Période du registre : du 22 avril 2026 au 11 mai 2026 inclusivement

Heures : de 8h00 à 16h30

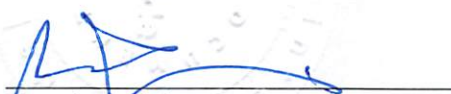
Le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 330 personnes habiles à voter.

Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Seules les personnes habiles à voter de la municipalité peuvent signer ce registre.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 21^{ième} jour de avril 2026


Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Clotilde

2452 chemin de l'Église | Sainte-Clotilde | QC | J0L 1W0

Tél : 450-826-3129 | Fax : 450-826-3217 | Courriel : info@ste-clotilde.ca